

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 août 2026 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Jean-Claude Rocheleau	Maire
Derek Bernard	Conseiller, district 1
Guy Séguin	Conseiller, district 2
Patrice Godin	Conseiller, district 3
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

SONT ABSENTES

Sandrine Dupuis	Conseillère, district 4
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence du maire Jean-Claude Rocheleau.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François Pépin	Directeur général et greffier-trésorier
Patrick Trudeau	Directeur du greffe

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Point d'information générale du maire
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026
 - 1.4. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Participation des membres du conseil à des activités
 - 2.2. Contribution financière - Fondation médicale des Laurentides - Achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique
 - 2.3. Régie incendie des Monts - Approbation du règlement d'emprunt 112 décrétant un emprunt et une dépense de 672 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule incendie de sauvetage
 - 2.4. Renouvellement - Logiciel de gestion des séances du conseil et des comités
 - 2.5. Demande(s) d'aide financière - Protection d'une espèce protégée et construction d'habitats de remplacement
 - 2.6. Embauche - Directeur du greffe
 - 2.7. Lettre d'entente 2026-008 - Allocation pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel

2.8. Lettre d'entente 2026-007 - Syndicat des cols blancs - Nomination au poste de direction par intérim et droit de retour au poste syndiqué

3. Finance et trésorerie

3.1. Ratification du journal des déboursés et autorisation des comptes à payer

3.2. Octroi de contrat - Services professionnels et de soutien - Service des finances

4. Travaux publics

4.1. Lancement d'appel d'offres - Fourniture d'abrasifs pour les hivers 2026-2027 et 2027-2028

4.2. Lancement d'appel d'offres - Forage d'un troisième puits sur le site du puits Doncaster

4.3. Lancement d'appel d'offres - Démolition des bâtiments sur le site de l'ancien complexe de la Sapinière

4.4. Modification de la signalisation - Ajout de panneaux d'arrêt

4.5. Demande d'aide financière au FIERH - Rue Léveillé

5. Urbanisme et environnement

5.1. Demandes de permis - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

5.2. Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

5.3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec via la MRC des Laurentides pour l'achat de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles

5.4. Modification de la résolution 2026-06-204 - Demande de dérogation mineure - 1307, rue du Continental

6. Loisirs et culture

6.1. Demandes d'occupation du domaine public

6.2. Demande d'aide financière - Programme Stratégies jeunesse en milieu municipal

7. Avis de motion

7.1. Avis de motion et dépôt - Règlement 020-RIDM - Prévention incendie

7.2. Avis de motion et dépôt - Règlement 793 - Régie interne des séances du conseil

7.3. Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt 794 - Démolition des bâtiments de l'ancien domaine de la Sapinière - Ajouté séance tenante

8. Projets de règlements

8.1. Projet de règlement 020-RIDM - Prévention incendie

8.2. Projet de règlement 793 - Régie interne des séances du conseil

8.3. Projet de règlement d'emprunt 794 - Démolition des bâtiments de l'ancien domaine de la Sapinière - Ajouté séance tenante

9. Règlements

9.1. Règlement 748-2026 sur la gestion contractuelle

9.2. Règlement d'emprunt 792 - Indemnité provisionnelle - Sapinière

10. Documents déposés

11. Points d'information des conseillers et des conseillères

12. Période de réponses

13. Période de questions

14. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, le maire Jean-Claude Rocheleau ouvre la séance à 19 h 32.

1.1. POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DU MAIRE

Le maire fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2026-08-239

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER les points suivants :

- 7.3 - *Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt 794 - Démolition des bâtiments de l'ancien domaine de la Sapinière ;*
- 8.3 - *Projet de règlement d'emprunt 794 - Démolition des bâtiments de l'ancien domaine de la Sapinière ;*

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2026 ainsi modifié.

ADOPTÉE

2026-08-240

1.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026.

ADOPTÉE

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées lors de cette séance.

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2026-08-241

2.1. PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DES ACTIVITÉS

ATTENDU QUE les membres du conseil peuvent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de parfaire leurs connaissances.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la participation des membres du conseil identifiés ci-dessous à l'activité suivante et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	MEMBRE(S) DU CONSEIL
Assemblée générale annuelle et Sommet électoral de l'Union des municipalités du Québec	18 septembre 2026 Centre des congrès de Québec	150,00 \$, plus taxes	Jean-Claude Rocheleau

D'AUTORISER les membres du conseil participants à se faire rembourser les frais de déplacement, de repas et d'hébergement, si applicables ;

D'AUTORISER une dépense de 150,00 \$, plus taxes, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2026-08-242

2.2. CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES - ACHAT D'UN APPAREIL D'IMAGERIE PAR RÉSONANCE MAGNÉTIQUE

ATTENDU QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a pour mission d'améliorer et de soutenir la santé et le bien-être de la population par l'acquisition et la modernisation d'équipements médicaux dans les établissements de santé de la région ;

ATTENDU la campagne de financement visant l'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) pour l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE VERSER une somme de 5 000 \$ à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, à même le budget d'opération, à titre de contribution financière de la Municipalité pour l'acquisition de cet appareil.

ADOPTÉE

2026-08-243

2.3. RÉGIE INCENDIE DES MONTS - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 112 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 672 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE INCENDIE DE SAUVETAGE

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts a adopté le règlement numéro 112 décrétant un emprunt et une dépense de 672 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule incendie de sauvetage Freightliner M2-106 2026 destiné au remplacement de l'unité 524 ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été transmise à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 607 du *Code municipal*, le conseil de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et transmettre à la Régie une copie de la résolution ;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le conseil municipal approuve ou refuse le règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le règlement d'emprunt numéro 112 de la Régie incendie des Monts décrétant un emprunt et une dépense de 672 000 \$ pour l'acquisition d'un

véhicule incendie de sauvetage Freighthliner M2-106 2026 destiné au remplacement de l'unité 524.

ADOPTÉE

2026-08-244

2.4. RENOUELEMENT - LOGICIEL DE GESTION DES SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler le contrat de service avec l'entreprise Société Plan de Vol inc. pour l'utilisation du logiciel de gestion du conseil sans papier ;

ATTENDU le projet de contrat de service reçu le 20 juillet 2026 pour une licence d'utilisation du logiciel pour une période de trois (3) ans ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver tout contrat qui inclut une dépense au-delà de l'exercice financier en cours ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles au budget d'opération pour l'année 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Société Plan de Vol inc. conformément à l'offre de service décrite au préambule ;

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur du greffe à signer le contrat et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-08-245

2.5. DEMANDE(S) D'AIDE FINANCIÈRE - PROTECTION D'UNE ESPÈCE PROTÉGÉE ET CONSTRUCTION D'HABITATS DE REMPLACEMENT

ATTENDU QUE la présence du martinet ramoneur a été confirmée sur le site de l'ancien complexe de la Sapinière et que cet oiseau est une espèce désignée menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et protégée par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ;

ATTENDU QUE le projet de démolition des bâtiments de l'ancien complexe de la Sapinière est susceptible d'entraîner la destruction d'habitats utilisés par cette espèce;

ATTENDU QUE la destruction d'un habitat du martinet ramoneur nécessite l'autorisation préalable du Service canadien de la faune et la mise en œuvre de mesures de compensation appropriées, notamment par la construction de cheminées de remplacement;

ATTENDU QUE différents programmes d'aide financière permettent de soutenir la réalisation de projets visant la protection des espèces en péril et la création d'habitats fauniques, notamment le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (Habitat Stewardship Program), les programmes de la Fondation de la faune du Québec et les bourses Normand-David de Québec Oiseaux, et tout autre programme permettant de soutenir la protection et la construction d'habitats de remplacement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la Municipalité à déposer toute demande de subvention auprès des gouvernements, ministères, organismes, fondations ou autres bailleurs de fonds, présents ou futurs, en lien avec la protection du martinet ramoneur et la mise en œuvre des mesures compensatoires requises dans le cadre du projet de démolition de l'ancien complexe de la Sapinière, notamment pour la conception, la construction et l'installation de cheminées de remplacement ou de tout autre habitat jugé approprié ;

D'AUTORISER le directeur général, ou le chargé de projets, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-08-246

2.6. EMBAUCHE - DIRECTEUR DU GREFFE

ATTENDU QUE le poste de direction du service du greffe est vacant ;

ATTENDU le processus d'embauche visant à pourvoir ce poste.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Monsieur Patrick Trudeau au poste de directeur du greffe ;

D'ENTÉRINER la signature par le maire et le directeur général du contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité ;

DE NOMMER Monsieur Patrick Trudeau à titre de greffier-trésorier adjoint, au sens du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2026-08-247

2.7. LETTRE D'ENTENTE 2026-008 - ALLOCATION POUR L'UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE PERSONNEL

ATTENDU QUE le Syndicat des cols blancs et la Municipalité ont convenu d'une lettre d'entente concernant les modalités applicables à l'attribution d'une allocation pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel au travail à la personne occupant le poste d'adjoint(e) administratif(ve) aux travaux publics affecté(e) au garage municipal, puisque ce poste de travail ne dispose pas d'un téléphone mis à disposition ;

ATTENDU le projet de lettre d'entente 2026-008 entre le Syndicat des cols blancs et la Municipalité à cet égard.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la conseillère en ressources humaines à signer la lettre d'entente décrite au préambule.

ADOPTÉE

2026-08-248

2.8. LETTRE D'ENTENTE 2026-007 - SYNDICAT DES COLS BLANCS - NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION PAR INTÉRIM ET DROIT DE RETOUR AU POSTE SYNDIQUÉ

ATTENDU QUE le Syndicat des cols blancs et la Municipalité ont convenu d'une lettre d'entente concernant les modalités applicables à l'employé(e) 13-0040 occupant un poste de direction par intérim et l'encadrement du droit de retour à son poste syndiqué ;

ATTENDU le projet de lettre d'entente 2026-007 entre le Syndicat des cols blancs et la Municipalité à cet égard.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la conseillère en ressources humaines à signer la lettre d'entente décrite au préambule.

ADOPTÉE

3. FINANCE ET TRÉSORERIE

2026-08-249

3.1. RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 15 juillet 2026 au 11 août 2026, tel que soumis par le directeur général et greffier-trésorier :

Chèques numéros 40703 à 40749	332 580,15 \$
Dépôts directs numéros 260366 à 260416	557 032,45 \$
Transferts bancaires numéros 260316 à 260357	380 167,37 \$
Total	1 269 779,97 \$

ADOPTÉE

2026-08-250

3.2. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS ET DE SOUTIEN - SERVICE DES FINANCES

ATTENDU la résolution 2025-12-364 par laquelle la Municipalité a mandaté la firme Asselin et Greene CPA inc. pour la réalisation d'un état de sa situation financière à la suite des élections municipales 2025 ;

ATTENDU QUE depuis le mois de juin, cette même firme assure un soutien aux opérations au service des finances dans un contexte de transition et d'effectifs réduits ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger ce mandat jusqu'au 31 décembre 2026 afin de poursuivre le soutien aux opérations courantes et afin de

bénéficier des services professionnels liés notamment à la planification et l'optimisation du service ;

ATTENDU l'offre de service de la firme Asselin et Greene CPA inc. datée du 11 mai 2026 pour ce mandat.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

D'ENTÉRINER le mandat octroyé à la firme Asselin et Greene CPA inc. conformément à l'offre de service décrite au préambule ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 105 300 \$, plus taxes, à même le budget d'opération ;

D'ENTÉRINER la signature de l'offre de service par le directeur général en date du 28 mai 2026.

Le conseiller Guy séguin demande le vote :

Votent en faveur : Christian Lachaine, Derek Bernard et Jean-Claude Rocheleau ;

Votent en défaveur : Guy Séguin et Patrice Godin.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

4. TRAVAUX PUBLICS

2026-08-251

4.1. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - FOURNITURE D'ABRASIFS POUR LES HIVERS 2026-2027 ET 2027-2028

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de sable utilisé comme abrasif pour les hivers 2026-2027 et 2027-2028.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de sable utilisé comme abrasif pour les deux hivers à venir et d'inviter les entreprises intéressées à déposer leur soumission via le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE

2026-08-252

4.2. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - FORAGE D'UN TROISIÈME Puits SUR LE SITE DU Puits DONCASTER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bonifier le réseau d'approvisionnement en eau potable afin de remplacer le puits Saint-Adolphe, lequel présente une non-conformité relativement à la concentration de manganèse depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes applicables en 2025 ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Municipalité prévoit le forage d'un troisième puits au site Doncaster.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de forage du troisième puits municipal au site Doncaster, incluant les essais de pompage et les analyses d'eau requises et d'inviter les entreprises intéressées à déposer leur soumission via le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE

2026-08-253

4.3. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SUR LE SITE DE L'ANCIEN COMPLEXE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la démolition des bâtiments situés sur le site de l'ancien complexe de la Sapinière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour la démolition des bâtiments situés sur l'ancien complexe de la Sapinière et d'inviter les entreprises intéressées à déposer leur soumission via le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE

2026-08-254

4.4. MODIFICATION DE LA SIGNALISATION - AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisations prévoit annuellement une enveloppe budgétaire destinée à la mise en place de mesures d'atténuation de la

vitesse et que le service des travaux publics recommande, à la suite de ses observations sur le terrain et des signalements reçus, l'ajout de panneaux d'arrêt à certains endroits stratégiques.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'ajout de panneaux d'arrêt aux emplacements suivants, conformément aux plans préparés par le service des travaux publics :

- sur le 10^e rang, à l'intersection de la rue Le Familial, en direction sud-est et à l'intersection de la rue des Lilas, en direction nord-ouest ;
- sur le 2^e rang, à l'intersection de la rue Réal, dans les deux sens de la circulation ;
- sur la montée du 8^e rang, à l'entrée du parc du lac Paquin, dans les deux sens de la circulation ;
- tout autre panneau complémentaire aux panneaux identifiés ci-dessus, permanent ou temporaire, requis pour respecter les normes gouvernementales sur la signalisation routière.

ADOPTÉE

2026-08-255

4.5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIERH - RUE LÉVEILLÉE

ATTENDU QUE le Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soutient les municipalités engagées dans la mise en chantier de logements sociaux, abordables ou étudiants, en finançant des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU la résolution 2026-06-199 par laquelle la Municipalité a mandaté la firme DWB Consultants pour la préparation des études préliminaires et des documents techniques requis pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIERH relativement au projet de mise à niveau des infrastructures municipales de la rue Léveillé ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du cadre normatif du programme FIERH ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est renseignée au besoin auprès du ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui pourraient s'appliquer à elle et à son projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité sera responsable de tous les coûts non admissibles associés à son projet advenant que ledit financement lui soit accordé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au FIERH pour le projet de mise à niveau des infrastructures municipales de la rue Léveillée ;

D'AUTORISER la firme DWB Consultants à procéder, pour et au nom de la Municipalité, à la préparation et au dépôt de la demande d'aide financière ;

D'AUTORISER le directeur général, ou tout représentant de la firme DWB à signer les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026-08-256

5.1. DEMANDES DE PERMIS - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU la réception de demandes de permis assujetties au Règlement 607 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après « Règlement sur les PIIA ») ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a transmis ses recommandations au conseil municipal relativement à ces demandes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER ET DE CONFIRMER que les demandes suivantes respectent les objectifs et les critères du Règlement sur les PIIA :

Numéro de la demande de PIIA	Adresse	Objet et conditions, si applicables
2026-00038	Lot 2 991 631, rue Saint-Anton	Construction

2026-00039	Lot 2 989 308, montée du 2 ^e rang	Construction
2026-00041	1365-1367, route 117	Enseigne Condition : À la condition de retirer l'éclairage de l'enseigne orienté vers le haut.

ADOPTÉE

2026-08-257

5.2. CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE lors de certaines demandes de construction ou de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement 10 % de la superficie du terrain ou une somme équivalente à 7 % ou 10 % de la valeur du terrain, selon le type de demande, dans l'objectif d'aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU la réception d'une demande visée par une telle cession.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la contribution suivante :

Demande	Objet	Contribution
2026-00218	Construction Lot 2 991 631, rue Saint-Anton	3 395,49 \$ représentant 7 % ou de la valeur municipale du terrain

ADOPTÉE

2026-08-258

5.3. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC VIA LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité a compétence en matière de collecte et transport des matières résiduelles sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, les documents d'appel d'offres requis pour un achat regroupé de mini-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE ce regroupement d'achat est applicable pour l'exercice financier 2027 ;

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec (chapitre C-27.1)* ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité, par l'entremise de la MRC des Laurentides, de participer à cet achat regroupé ;

ATTENDU QUE le processus contractuel est assujéti au Règlement 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'INFORMER la MRC des Laurentides de son intention de participer et d'adhérer, par son entremise, au regroupement de l'UMQ visant l'achat de mini-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants de 240 et 360 litres pour la collecte des matières résiduelles ;

DE S'ENGAGER à fournir, dans les délais fixés, à la MRC des Laurentides ou à l'UMQ, le cas échéant, toute information requise dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des appels d'offres, dont la liste représentant le plus fidèlement ses besoins réels anticipés ainsi que les fiches techniques d'inscription demandées par l'UMQ ;

DE S'ENGAGER, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme s'il avait été contracté directement avec le fournisseur ;

DE S'ENGAGER, si l'UMQ adjuge un contrat, à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrit, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles ;

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-08-259

5.4. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-06-204 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1307, RUE DU CONTINENTAL

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le texte de la résolution 2026-06-204 en lien avec la demande de dérogation mineure 2026-00026 pour le 1307, rue du Continental, lot 6 495 911.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER le premier paragraphe de la résolution 2026-06-204 par ce qui suit :

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2026-00026 pour le 1307, rue du Continental, lot 6 495 911, afin de permettre un empiètement du bâtiment principal existant de 3,10 mètres dans la marge de recul arrière alors que le Règlement de zonage 601 prescrit une marge de recul arrière de 9,00 mètres dans la zone EF-01 ;

ADOPTÉE

6. LOISIRS ET CULTURE

2026-08-260

6.1. DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU la réception de demandes d'occupation du domaine public pour la tenue d'événements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'occupation du domaine public pour les événements suivants :

Organisateur	Événement	Date(s)	Lieu(x)	Détails
Vague de cirque	Envolée au-dessus de la Sapinière	26 août 2026 à 19 h (Montage et démontage : 24 au 27 août 2026)	Au-dessus du lac et sur le pont et les berges du lac de la Sapinière	La Municipalité exige d'être ajoutée en tant qu'assurée additionnelle à la police

				d'assurance de l'organisme pour cet événement.
Collectif de danse extatique	On danse	8 août 2026 de 13 h 30 à 17 h (9 août 2026 en cas de pluie)	Parc Léonidas-Dufresne	

D'EXIGER que la Municipalité soit ajoutée en tant qu'assurée additionnelle à la police d'assurance de l'organisme pour cet événement.

ADOPTÉE

2026-08-261

6.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal afin de réaliser une démarche de consultation et d'élaborer sa première stratégie jeunesse ;

ATTENDU QUE cette démarche a permis de consulter les jeunes du milieu et d'identifier les besoins prioritaires qui se sont traduits par un plan d'action adopté par la Municipalité par la résolution 2025-08-243 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenant déposer une demande d'aide financière dans le volet 2 de ce programme, lequel vise à soutenir la mise en œuvre d'un plan d'action jeunesse local ou des recommandations découlant d'une consultation récente ;

ATTENDU QUE ce programme peut octroyer jusqu'à 50 000 \$ pour une durée maximale de trois ans.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Patrice Godin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ au Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal pour le projet de

mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie jeunesse de la Municipalité et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution ;

DE CONFIRMER l'engagement financier de la Municipalité de la partie non subventionnée des dépenses en biens et services.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION

2026-08-262

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 020-RIDM - PRÉVENTION INCENDIE

Avis est donné par le conseiller Derek Bernard que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 020-RIDM relatif à la prévention incendie.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2026-08-263

7.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 793 - RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Avis est donné par le conseiller Derek Bernard que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 793 sur la régie interne des séances du conseil.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2026-08-264

7.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 794 - DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIEN DOMAINE DE LA SAPINIÈRE - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

Avis est donné par le conseiller Derek Bernard que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement d'emprunt 794 décrétant une dépense et un emprunt de 2 922 300 \$ pour la démolition des bâtiments de l'ancien domaine de la Sapinière.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2026-08-265

8.1. PROJET DE RÈGLEMENT 020-RIDM - PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE le conseiller Derek Bernard a déposé le projet de Règlement 020-RIDM relatif à la prévention incendie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 020-RIDM.

ADOPTÉE

2026-08-266

8.2. PROJET DE RÈGLEMENT 793 - RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE le conseiller Derek Bernard a déposé le projet de Règlement 793 portant sur la régie interne des séances du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 793.

ADOPTÉE

2026-08-267

8.3. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 794 - DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIEN DOMAINE DE LA SAPINIÈRE - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE le conseiller Derek Bernard a déposé le projet de Règlement d'emprunt 794 décrétant une dépense et un emprunt de 2 922 300 \$ pour la démolition des bâtiments de l'ancien domaine de la Sapinière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement d'emprunt 794.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

2026-08-268

9.1. RÈGLEMENT 748-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et que le projet de Règlement 748-2026 sur la gestion contractuelle a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 748-2026.

ADOPTÉE

2026-08-269

9.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 792 - INDEMNITÉ PROVISIONNELLE - SAPINIÈRE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et que le projet de Règlement d'emprunt 792 décrétant une dépense et un emprunt de 1 594 255,12 \$ pour financer le versement d'une 2^e indemnité provisionnelle et des frais afférents à la suite de l'acquisition du domaine de la Sapinière par expropriation a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement a subi les modifications suivantes :

- Ajout de l'annexe C présentant l'estimation du montant global de l'indemnité préparée par Mathieu Bisaillon, évaluateur agréé de la firme Newmark Real Estate Canada Limited, en date du 7 août 2026 ;
- Ajout de clarifications dans le préambule du règlement n'en changeant pas la nature ni la portée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 792.

ADOPTÉE

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Le conseil municipal prend acte du dépôt des documents suivants :

1. Rapport mensuel des variations budgétaires ;
2. États comparatifs mensuels ;
3. Rapport mensuel démontrant le suivi et disponibilité de l'excédent de fonctionnement non affecté et des fonds réservés ;
4. Rapport mensuel des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs.*

11. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de son district respectif ou de la Municipalité.

12. PÉRIODE DE RÉPONSES

Le maire répond aux questions posées par le public antérieurement.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2026-08-270

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 11 août 2026 à 20 h 58.

ADOPTÉE